



Février 2016

*Mot du
président*

.....

Bulletin réalisé par le COGESAF

Coordination :
Stéphanie Martel

Graphisme :
AVuillemin Conception visuelle

Pour nous rejoindre :
5182, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4
Tél. : 819 864-1033
Télec. : 819 864-1864
Courriel : cogesaf@cogesaf.qc.ca
Site Internet : www.cogesaf.qc.ca

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau.

Pour adhérer, consultez notre site Internet www.cogesaf.qc.ca dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!

Soyez informés!

- Des dernières nouvelles
- Des chroniques des CLB
- Des événements à surveiller
- Des nouveautés du portail de l'eau

Rendez-vous au www.cogesaf.qc.ca

Suivez-nous sur



www.facebook.com/cogesaf

Mot du Président



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

Pour réaliser le PDE : la motivation des acteurs et les programmes de financement, des incontournables.

Le Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques a accepté, après consultation de tous les ministères concernés, la mise à jour du plan directeur de l'eau du COGESAF. Le personnel n'a pas attendu cet avis avant d'en commencer la promotion à l'automne 2015, plus d'un an après son dépôt au MDDELCC. Les acteurs des huit comités locaux de bassins versants (CLBV) prioritaires dans le PDE ont été rencontrés. Leur motivation et leur intérêt à réaliser les actions du PDE méritent d'être soulignés.

Rédiger un PDE est certes un des éléments fondamentaux de la mission d'un OBV, mais la promotion pour convaincre les acteurs d'agir et de financer les actions est encore plus exigeante. Un bon plan d'action est normalement accompagné du nom des organismes responsables et du financement alloué pour chacune des actions. On ne peut espérer cela pour un PDE. Un OBV reçoit du financement statutaire, mais aucun budget pour réaliser les actions du PDE. La promotion auprès des acteurs et la recherche de financement deviennent donc des priorités.

Durant deux ans, le COGESAF a pu compter sur un budget apprécié de 700,000\$ alloués par la Conférence régionale des élus de l'Estrie pour des projets choisis par les MRC de son territoire. Cela a permis des réussites exemplaires pour améliorer la qualité de l'eau du bassin de la rivière St-François. De plus, plusieurs municipalités ont réalisé des actions de suivi de la qualité de l'eau en investissant dans la collecte des données ou même adopté des plans d'action, comme Sherbrooke et Magog, et comme s'apprête à le faire la ville de Drummondville. Chaque fois le COGESAF a été mandaté pour la rédaction de ces plans d'action. Des agriculteurs, avec le programme Prime-Vert, des forestiers avec le programme de la Fondation de la faune, des associations de riverains souvent avec leur propre financement ou encore des groupes de conservation, comme la Fondation Marécages Memphrémagog et même des compagnies privées, comme BlueLeaf, ont été des instigateurs responsables de plusieurs actions du PDE. Sans tous ces acteurs, le PDE, même pertinent, reste inutile. Le COGESAF ne peut qu'espérer, avec tous les efforts de son personnel expérimenté dans la promotion et dans la recherche de financement auprès des programmes des fondations ou des gouvernements, que les actions de cette nouvelle mise à jour du PDE se concrétiseront. La motivation est un préalable, mais l'argent permet les résultats.

À ce propos, les OBV et le ROBQ doivent espérer que la nouvelle stratégie de gestion intégrée des ressources en eau, actuellement en élaboration par le MDDELCC, qui serait, semble-t-il, accompagnée d'un plan d'action, soit aussi accompagnée d'un budget de réalisation des actions. Dans le Concert'Eau du mois d'octobre 2011, j'écrivais en conclusion d'un résumé de différents règlements du ministère de l'Environnement et de stratégies gouvernementales, dont celle sur les changements climatiques : «N'est-il pas temps que le gouvernement développe une vision intégrée de gestion de l'eau et propose rapidement un Plan de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) ?» Le ROBQ a souvent rappelé au MDDELCC la nécessité de ce PAGIRE. Comme à plusieurs reprises, en particulier en commission parlementaire, il a demandé que les millions du Fonds vert puissent être utilisés non seulement pour la réduction des gaz à effet de serre, mais aussi pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de la gestion de l'eau dont les conséquences sont réelles ou très appréhendées.

Pour le COGESAF, il y a deux programmes gouvernementaux qui devraient être rapidement financés : le plan d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) et la cartographie des milieux humides. Il y a eu trois appels de projets PACES de 2009 à 2015. Presque toute la vallée du St-Laurent a été couverte. L'Estrie est la seule région qui reste au sud du St-Laurent fluvial. Le COGESAF a déjà participé à la présentation d'un projet estrien, qui n'a toutefois pas été choisi par le MDDELCC. Un nouvel appel de projets PACES serait donc apprécié pour 2016. Avec Canards Illimités, le COGESAF a déposé aux MRC de l'Estrie un projet de cartographie des milieux humides qui aurait été financé à 50 % par le programme fédéral du Fonds national de conservation des milieux humides. Bien qu'elles reconnaissent le bien-fondé de cette cartographie, la situation financière actuelle des MRC rend hésitant à entreprendre cette cartographie plus pertinente pour la gestion des milieux humides. Encore une fois, l'Estrie est désavantagée. La cartographie a été réalisée par Canards illimités dans plusieurs régions du Québec, dont la Montérégie et le Centre-du-Québec, à une époque où le financement par les budgets des conférences régionales des élus étaient disponibles. Un projet sera toutefois, en partenariat, financé par la MRC Coaticook sur le bassin versant de la rivière Coaticook. Le COGESAF apprécie cette décision et espère qu'elle sera suivie à brève échéance. Cela sera possiblement plus motivant lorsque la loi sur les milieux humides sera adoptée en 2017. Pourvu qu'elle soit, on espère, accompagnée d'un plan d'action de cartographie et de conservation des milieux humides selon les principes d'aucune perte de milieux humides d'intérêts et d'aucune perte nette et selon la séquence d'atténuation «éviter, minimiser et compenser».